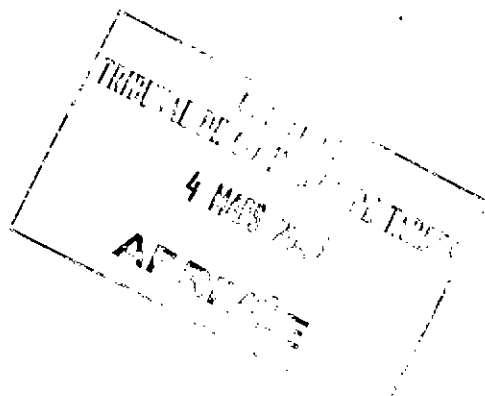


Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARBES - 6502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/03/2025 - 597 - 2022 B 00253 - 912 555 372 - A PERFECT OM

2025/597



Comptes annuels 2024

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

A PERFECT OM

47 RUE JEAN MOULIN
65800 AUREILHAN

SIREN : 912.555.372

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR14912555372

 E. YAMION

OKAB (WOLF CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT, EXPERTISE COMPTABLE)

SIREN : 919503326

34 Bis route de PITOYS, 64600 ANGLET

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé — Actif	11
Bilan détaillé — Passif	12
Compte de résultat détaillé	13
Annexes	15
Préambule	16
Principes et méthodes comptables	17
Postes du bilan et du compte de résultat	20
Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance	25
Opérations et engagements hors bilan	26
Informations relatives à l'effectif	27
Liasse fiscale	28

Attestation



Attestation sans réserve

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du **28/11/2022**, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de A PERFECT OM relatifs à l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 296 297,51 €
- Chiffre d'affaires : 56 275,83 €
- Résultat net comptable : 7 265,89 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ANGLET le 28/02/2025.

MARJORIE GONZALEZ,
Expert-Comptable



Bilan



Bilan actif

		30/09/2024		30/09/2023	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	28 542		28 542	28 542
	Constructions	256 878	14 671	242 207	252 483
	Installations techniques, matériel, ...				
	Autres immobilisations corporelles	36 339	12 575	23 764	19 680
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres Immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		321 759	27 246	294 513	300 704
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	603		603	603
	Autres créances	490		490	1 621
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	692		692	887
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 784		1 784	3 111
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		323 543	27 246	296 298	303 815

Bilan passif

		30/09/2024	30/09/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	100	100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
AUTRES F.P.	Report à nouveau	-33 450	
	Résultat de l'exercice	7 266	-33 450
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-26 084	-33 350
PROV.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
DETTE	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTE	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	246 414	270 306
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 230	
	Dettes fiscales et sociales	1 110	232
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	67 627	66 627
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		322 382	337 165
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		296 298	303 815

Compte de résultat

Compte de résultat

		30/09/2024	30/09/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue de biens		
	Production vendue de services	56 276	21 612
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	56 276	21 612
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
	Autres produits	1	1
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	56 277	21 612
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks		
	Autres achats et charges externes	20 002	42 781
	Impôts, taxes, et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux provisions	19 280	7 966
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	1	1
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	39 283	50 748
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		16 994	-29 135
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
CHARGES FINANCIÈRES	Intérêts et charges assimilées	9 729	4 315
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	9 729	4 315
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-9 729	-4 315

		30/09/2024	30/09/2023
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		7 266	-33 450
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		56 277	21 612
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		49 011	55 062
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		7 266	-33 450

Détails des comptes



Bilan détaillé — Actif

	30/09/2024	30/09/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS	28 542	28 542		
2110000000 - TERRAINS	28 542	28 542		
CONSTRUCTIONS	242 207	252 483	-10 275	-5%
2131000000 - BÂTIMENTS	256 878	256 878		
2813100000 - APPT MARSEILLE 2EME ARR 21 RU...	-14 671	-4 395	-10 275	-234%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 764	19 680	4 084	+21%
2181000000 - INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AG...	31 018	23 250	7 768	+34%
2183000000 - MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉR...	772		772	
2184000000 - MOBILIER	4 549		4 549	
2818100000 - MEUBLES CUISINES - AMORTISSE...	-11 648	-3 571	-8 078	-227%
2818300000 - C&C FRANCE - AMORTISSEMENT...	-66		-66	
2818400000 - SKLUM FAUTEUILS DE JARDIN - A...	-860		-860	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	294 513	300 704	-6 191	-3%
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	603	603	0	-1%
4110000000 - CLIENTS	603	603	0	-1%
AUTRES CRÉANCES	490	1 621	-1 131	-70%
4010000000 - FOURNISSEURS	477		477	
4456400000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR ENCAISSEM...	13		13	
4456700000 - CRÉDIT DE TVA À REPORTER		232	-232	-100%
4458300000 - REMBOURSEMENT DE TAXES SUR...		1 389	-1 389	-100%
DISPONIBILITÉS				
DISPONIBILITÉS	692	887	-195	-23%
5121001000 - BANQUE POUYANNE - BANQUE P...	692	887	-195	-23%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 784	3 111	-1 327	-43%
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV...)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	296 298	303 815	-7 518	-3%

Bilan détaillé — Passif

	30/09/2024	30/09/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL	100	100		
1013000000 - CAPITAL SOUSCRIT - APPELÉ, VE...	100	100		
REPORT À NOUVEAU				
REPORT À NOUVEAU	-33 450		-33 450	
1190000000 - REPORT À NOUVEAU - SOLDE DÉ...	-33 450		-33 450	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7 266	-33 450	40 716	+122%
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-26 084	-33 350	7 266	+22%
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENT...	246 414	270 306	-23 892	-9%
1641000000 - PRÊT 280K€ 102703301	246 414	270 306	-23 892	-9%
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	7 230		7 230	
4010000000 - FOURNISSEURS	7 230		7 230	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 110	232	878	+379%
4455100000 - TVA À DÉCAISSER	1 110		1 110	
4456600000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BI...		232	-232	-100%
AUTRES DETTES	67 627	66 627	1 000	+2%
4670000000 - AUTRES COMPTES DÉBITEURS OU...	127	127		
4671000000 - ANOTHER PROSPECTIVE OVERVIE...	67 500	66 500	1 000	+2%
TOTAL DETTES (III)	322 382	337 165	-14 784	-5%
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	296 298	303 815	-7 518	-3%

Compte de résultat détaillé

	30/09/2024	30/09/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	56 276	21 612	34 664	+161%
7060000000 - PRESTATIONS DE SERVICES	56 276	21 612	34 664	+161%
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	56 276	21 612	34 664	+161%
AUTRES PRODUITS	1	1	1	
7580000000 - PRODUITS DIVERS DE GESTION C...	1	1	1	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	56 277	21 612	34 665	+161%
CHARGES D'EXPLOITATION				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	20 002	42 781	-22 779	-54%
6061000000 - FOURNITURES NON STOCKABLES...	1 313	396	917	+232%
6063000000 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET D...	3 227	3 312	-85	-3%
6130000000 - LOCATIONS		1 057	-1 057	-100%
6132000000 - LOCATIONS IMMOBILIÈRES	6 600	9 625	-3 025	-32%
6140000000 - CHARGES LOCATIVES ET DE COP...	2 468		2 468	
6155000000 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR...	50		50	
6161000000 - MULTIRISQUES	277	422	-145	-35%
6162000000 - ASSURANCE PRÊT	728		728	
6226000000 - HONORAIRES	1 000	23 520	-22 520	-96%
6227000000 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIE...	5		5	
6251000000 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	3 290		3 290	
6256000000 - MISSIONS	209		209	
6257000000 - RÉCEPTIONS	19		19	
6262000000 - TÉLÉPHONE ET INTERNET	268	128	140	+109%
6270000000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMIL...	547	1 420	-874	-62%
6272000000 - COMMISSIONS ET FRAIS SUR ÉM...		2 900	-2 900	-100%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVIS...	19 280	7 966	11 313	+143%
6811200000 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 280	7 966	11 313	+143%
AUTRES CHARGES	1	1	1	
6580000000 - CHARGES DIVERSES DE GESTION...	1	1	1	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	39 283	50 748	-11 465	-23%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	16 994	-29 135	46 130	+159%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINAN.				
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	9 729	4 315	5 414	+126%
6611000000 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DET...	9 729	4 315	5 414	+126%
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	9 729	4 315	5 414	+126%
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-9 729	-4 315	-5 414	-126%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	7 266	-33 450	40 716	+122%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	56 277	21 612	34 665	+161%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	49 011	55 062	-6 051	-11%

	30/09/2024	30/09/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7 266	-33 450	40 716	+122%

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/09/2024** a une durée de **12 mois**. L'exercice précédent avait une durée de **19 mois** recouvrant la période du **31/03/2022** au **30/09/2023**. Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **296 297,51 €**. Le résultat net comptable est un bénéfice de **7 265,89 €**. Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Frais de Recherche et Développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de déve...				
Autres immobilisations incorpore...				
Immobilisations corporelles				
Terrains	28 542			28 542
Constructions	256 878			256 878
Installations techniques, matérie...				
Autres immobilisations corporelles	23 250	13 089		36 339
Immobilisations corporelles en c...				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de déve...				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 395	10 275		14 671
Installations techniques, matérie...				
Autres	3 571	9 004		12 575
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des part...				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	603	603		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. s...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	13	13		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	477	477		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	1 092	1 092		
Prêts accordés en cours d'exerc...				
Rembours. obtenus en cours d'e...				
Prêts et avances consentis aux ...				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
TOTAL		

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	100	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	100	

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation de capital	Réduction de capital	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	100				100
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur				-33 450	-33 450
Dividendes					
Résultat de l'exercice	-33 450	7 266		33 450	7 266
TOTAL	-33 350	7 266			-26 084

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable au début d'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture
------------------------	--------------------------------------	----------	---------	-------------------------------

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établisse...	246 414	246 414		
Emprunts et dettes financières d...				
Fournisseurs et comptes rattach...	7 230	7 230		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. s...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	1 110	1 110		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et co...				
Groupe et associés				
Autres dettes	67 627	67 627		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	322 382	322 382		
Emprunts souscrits en cours d'e...	9 729			
Emprunts remboursés en cours ...	33 621			
Montant des emprunts et dettes...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
TOTAL		

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Etranger	Total
-----------	--------	----------	-------

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		
Charges à payer	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de [XXXX.XX] euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : [XXXX.XX] euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : [XXXX.XX] euros.

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
-----------	---------	-------------

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Rémunération au titre des fonctions

Nature de la rémunération	Exercice N	Exercice N-1
Rémunérations dues au titre de ...		
Valorisations des rémunérations...		
Valorisation des options attribué...		
Valorisations des actions attribu...		

Opérations et engagements hors bilan

Crédit bail

Rubriques	Terrains	Constructions	Installations matérielles et outillages	Autres	Immobilisations en cours	Total
-----------	----------	---------------	---	--------	-----------------------------	-------

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres			
Non-cadres			
Employés			

Liasse fiscale



1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					A PERFECT OM - SIREN : 912555372					Néant ☐																			
Durée de l'exercice en nombre de mois					12					Durée de l'exercice précédent					18														
										Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le														
										30/09/2024					30/09/2023														
					Brut					Amortissements-Provisions					Net					Net									
					1					2					3					4									
					ACTIF																								
					010					012																			
					014					016																			
					028					030					27 246					294 513					300 704				
					040					042																			
					044					048					27 246					294 513					300 704				
					TOTAL I (5)																								
					050					052																			
					060					062																			
					064					066																			
					068					070					603					603									
					072					074					490					1 621									
					080					082																			
					084					086					692					887									
					092					094																			
					096					098					1 784					3 111									
					110					112					27 246					296 298					303 815				
					TOTAL GENERAL (I + II)																								
					323 543																								
					27 246																								
					296 298																								
					303 815																								
					PASSIF										Exercice N NET					Exercice N-1 NET									
					120					100					100														
					124																								
					126																								
					130																								
					131					132																			
					134					-33 450																			
					136					7 266					-33 450														
					137																								
					140																								
					TOTAL I					142					-26 084					-33 350									
					TOTAL II					154																			
					156					246 414					270 306														
					164																								
					166					7 230																			
					172					1 110																			
					173																								
					175					67 627					66 859														
					174																								
					TOTAL III					176					322 382					337 165									
					TOTAL GENERAL (I + II + III)					180					296 298					303 815									
					193					(4)					195					0									
					197										182					13 089									
					199					(5)					184					0									

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A PERFECT OM - SIREN : 912555372												☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 30/09/2024		N-1 clos le 30/09/2023	
Ventes de marchandises				209	0	210	1						
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215	0	214	0						
Production vendue services				217	0	218	56 276	21 612					
Production stockée						222	1						
Production immobilisée						224	1						
Subventions d'exploitation reçues						226	1						
Autres produits						230	1	1					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	56 277	21 612					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	1						
Variation de stock (marchandises)						236	1						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	1						
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	1						
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				242	20 002	42 781					
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	1						
Rémunérations du personnel						250	1						
Charges sociales						252	1						
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	19 280	7 966					
Dotations aux provisions						256	1						
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	1	1					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260			1						
Total des charges d'exploitation (II)						264	39 283	50 748					
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	16 995	-29 136					
Produits financiers		(III)				280	1						
Produits exceptionnels		(IV)				290	1						
Charges financières		(V)				294	9 729	4 315					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347		300	1						
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348			1						
Impôts sur les bénéfices		(VII)				306	1						
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	7 266	-33 450					
B - RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	7 266	314			
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	1						
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	0						
		Provisions non déductibles				322	0						
		Impôts et taxes non déductibles				324	0						
		Divers et intérêts excédentaires		247	0	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	1				
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251	1				
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	1						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	1				
DEDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987		342			
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989					
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138					
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344					
		ZFANG 44 quaterdecies		345									
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992		Zone de développement prioritaire		993					
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit				346		350			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	7 266	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356	1				
Déficits antérieurs reportables								33 450		360	7 266		
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	1	372			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A PERFECT OM - SIREN : 912555372										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420	28 542	422		424		426	28 542		
Constructions		430	256 878	432		434		436	256 878		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450	23 250	452	7 768	454		456	31 018		
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	0	472	5 321	474		476	5 321		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	308 670	492	13 089	494		496	321 759		
II AMORTISSEMENTS		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		0		498	0	499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		0		504	0	506	
Terrains		510		512		0		514	0	516	
Constructions		520	4 395	522	10 275	524		526	0	528	14 671
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		0		534	0	536	
Installations générales, aménagements divers		540	3 571	542	8 078	544		546	0	548	11 648
Matériel de transport		550		552		0		554	0	556	
Autres immobilisations corporelles		560	0	562	927	564		566	0	568	927
TOTAL		570	7 966	572	19 280	574		576	0	578	27 246
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19%				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597		599		

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise A PERFECT OM - SIREN : 912555372							Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur comptes clients	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
					Dotations		Reprises	
Fonds commercial					681		683	
Autres immobilisations incorporelles					700		705	
Terrains					710		715	
Constructions					720		725	
Installations techniques, matériel et outillage					730		735	
Installations générales agencements aménagements divers					740		745	
Matériel de transport					750		755	
Autres immobilisations corporelles					760		765	
TOTAL					770		775	
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
2								
3								
4								
5								
6								
TOTAL à reporter							780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent							982	33 450
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)							982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice							982 ter	
Déficits imputés							983	7 266
Déficits reportables							984	26 184
Déficits de l'exercice							860	
Total des déficits restant à reporter							870	26 184
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380		
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	3 095
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	1 167
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A PERFECT OM - SIREN : 912555372		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2023 et clos le : 30/09/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFRP N° 2033-F-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [A PERFECT OM - SIREN : 912555372]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

ANOTHER PROSPECTIVE OVERVIEW

N° SIREN (si société établie en France)

878313600

% de détention

100

Nb de parts ou actions

0

Adresse :

47 RUE JEAN MOULIN

65800 AUREILHAN

FRANCE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

Nom complet

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

Titre

Nom complet

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A PERFECT OM - SIREN : 912555372 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : A PERFECT OM	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 912555372	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A PERFECT OM

SIREN : 912555372

Attestation produite le 14/01/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société

A PERFECT OM - SIREN : 912555372

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	7 266
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	7 266
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	7 266
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	
l III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
m IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/10/2023	et clos le	30/09/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A PERFECT OM - SIREN : 912555372			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
47 RUE JEAN MOULIN 65800 AUREILHAN FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	Location de terrains et d'autres biens immobiliers			Si vous avez changé d'activité, cocher la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quatordecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	☐
Bénéfices ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viséur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
OKAB (WOLF CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT, EXPERTISE COMPTABLE) 34 Bis route de PITOYS 64600 ANGLET FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages et la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avancés et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires Remboursements		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires Remboursements
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				0	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice					
		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							



OKAB (WOLF CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT, EXPERTISE COMPTABLE)

SIREN : 919503326

34 Bis route de PITOYS, 64600 ANGLET

A PERFECT OM

**Société par Actions Simplifiée au capital de 100€ Siège Social
47 rue Jean Moulin 65800 AUREILHAN**

RCS TARBES 912 555 372

Aureilhan, le 07 mars 2025

PROJET DE RESOLUTIONS AGE 2025 03 01

ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE DU 01 MARS 2025

Le 01 mars 2025 à 17 heures, les Associés de la Société A PERFECT OM, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 Euros, ont réalisé la présente Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Éric SAMSON, Président représentant la société ANOTHER PROSPECTIVE OVERVIEW qui détient 100% des parts

Le nombre d'actions représentées à cette Assemblée est de 100 actions sur un total de **100 actions soit 100%**

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La copie des lettres de convocation,
- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- Le rapport de gestion du Président,
- Les rapports du cabinet d'expertise comptable OKAB,
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe, de la société au 30 septembre 2024,
- Les statuts.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les rapports ci-dessus visés, ont été adressés aux Associés en même temps que l'avis de convocation et ont été tenus à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société pendant l'exercice social clos le 30 septembre 2024 et rapports du Cabinet d'Expertise Comptable OKAB sur les comptes annuels de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;

- Approbation desdits comptes annuels,
- Approbation des conventions,
- Affectation du résultat,
- Quitus au président,
- Pouvoir pour les formalités.

Puis, le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du Cabinet d'Expertise Comptable OKAB sur les comptes annuels de cet exercice.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2024 et du rapport du Cabinet d'Expertise Comptable OKAB, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également diverses dépenses non déductibles du bénéfice assujetti à l'impôt sur les sociétés s'élevant à la somme globale de 0 Euros.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Cabinet d'Expertise Comptable OKAB, sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, constate qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice clôt le 30 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à un montant de 7 265,89 euros comme suit :

Report à nouveau : -26 084 Euros

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice et la continuité d'activité.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, en vertu des résolutions qui précèdent, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

Capitaux propres

Compte tenu de cette affectation et des pertes réalisées, les capitaux propres de la Société ne sont pas reconstitués. Néanmoins, nous poursuivons l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que la mention relative à la poursuite de l'activité de la Société, malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social, reste en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17:45 heures



Le Président
Éric SAMSON